

## **AVIS PUBLIC**

## Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lanoraie procédera à l'adoption du budget pour l'année financière 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, en séance extraordinaire le 18 décembre 2023 à 19 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Lors de cette séance, il sera traité exclusivement du budget pour l'année financière 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

DONNÉ à Lanoraie ce 8 décembre 2023.

Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe